PONT-A-CELLES

ENQUETE PUBLIQUE

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne : La demande de permis d'environnement de classe 2 introduite par La Ferme du Grand Marcha SRL, rue Commune 1 à 6230 PONT-A-CELLES (Obaix), pour maintenir en activité des salles de banquets et de séminaires. Références dossier Commune : PE/2026/005 et DPA : dossier n°10026351.

Projet de catégorie C (sans étude d'incidences sur l'environnement).

Situation : rue Commune 1 à 6230 PONT-A-CELLES (Obaix).

Autorité compétente : Collège communal de Pont-à-Celles

Date d'affichage de l'avis	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Le 03/11/2026	Le 09/11/2026	Administration communale de Pont-à-Celles Service Cadre de vie Place communale, 22 6230 Pont-à-Celles Le 23/11/2026 à 16 heures	Collège communal Place communale, 22 6230 Pont-à-Celles environnement@pontacelles.be

Le Collège communal,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée. Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45, les lundis, mercredis et vendredis de 13h30 à 16h00 ou en semaine après 16h00 sur rendez-vous pris au plus tard 24h à l'avance auprès du service Cadre de vie (Environnement) au 071/84.90.63 ou via environnement@pontacelles.be.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Sous peine de nullité, les observations écrites sont datées et signées ; les envois par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- du demandeur : M. Michel DEHENAIN : info@grandmarcha.be,
- du SPW ARNE, Département des Permis et Autorisations, DPA Charleroi : contact technique : virginie.remience@spw.wallonie.be ou contact administratif : jany.demeunier@spw.wallonie.be,
- du service Cadre de vie (Environnement) de la Commune de Pont-à-Celles : 071/84.90.63 ou environnement@pontacelles.be.

A Pont-à-Celles, le 26 octobre 2026.

La Directrice générale f.f.

N. COLSON

Administration communale de Pont-à-Celles - Hainaut -

La Bourgmestre f.f.

I. KAIRET-COLIGNON